

19 OCT. 2012

N° 12.10.16.11

L'an deux mille douze et le seize du mois d'octobre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, MM BOUISSEREN, CAPRON, Mme CARRETIER, MM CARILLO, SAUVAN, TALBOT, Mlle CROS, M. MUNOZ, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, MM PLANCHERON, SAVY.

PROCURATIONS : Mme RAMON BOTONNET en faveur de Mme ROMÉRO
Mlle VAN ELST en faveur de Mme CHABLE GAUZY
Mme FONS VINCENT en faveur de Mme PLAYS
M. LE NGUYEN en faveur de M. MUNOZ
M. FÉVRIER en faveur DE M. BOUSQUEL

ABSENTS : Mme ALQADI NASSAR, M. PAUL

RESTAURATION SCOLAIRE – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – AVENANT N°2

Rapporteur : Mme GAUZY-CHABLE

Il est rappelé au Conseil municipal que la commune a confié à la Société SOGERES, la gestion de sa restauration scolaire depuis le 1^{er} janvier 2011.

Compte-tenu de l'augmentation du nombre effectif de repas servis (environ 8000 couverts supplémentaires), des demandes de la municipalité, il est proposé d'appliquer la clause de réajustement prévu à l'article 38 du contrat initial, en demandant au conseil municipal

- D'APPROUVER l'avenant n°2 au contrat souscrit avec la SOGERES, qui peut se résumer ainsi
 - Nombre de repas de référence à 77 000 par an
 - Ajout d'un nouveau poste à temps partiel (5 h/jour en période scolaire)
 - Fourniture d'un repas bio-mensuel (hors plat garni)
 - Intégration de l'amortissement du mobilier supplémentaire à hauteur de 8128.82 € H.T.
 - Nouvelle grille des prix

Prix des prestations HT	
Prix des repas "maternelle" avec bio mensuel hors plat garni	4,645
Prix des repas "élémentaires" avec bio mensuel hors plat garni	4,785
Prix des repas "centre de loisirs" avec bio mensuel hors plat garni	4,785
Prix des repas "adultes" avec bio mensuel hors plat garni	5,245

- De DIRE que cette mesure prendra effet au 1^{er} novembre 2012
- D'AUTORISER Mme le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat d'affermage de la restauration scolaire signé le 21 décembre 2010.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de Mme Gauzy Chable à l'unanimité des suffrages.

Le Maire



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 19.10.2012
et publication
le 19.10.2012